

CONTRAT Tiers Payant

SCOLAIRE 2024 / 2025

N° CONTRAT **2 4 1 9 0**

ATTENTION

Ce contrat est à retourner par e-mail à l'adresse suivante : financement@imagine-r.com
L'Agence imagine R vous enverra un e-mail de confirmation dès validation du contrat.

Le numéro d'identification indiqué ci-dessus est à reporter sur chaque contrat client titulaire avec votre cachet.

* ces informations sont à renseigner obligatoirement.

ENTRE Le Tiers Payant* : **C O M M U N A U T E D ' A G G L O M E R A T I O N D U**
(60 caractères maximum)

P A Y S D E F O N T A I N E B L E A U

Ne pas utiliser de tampon

dont l'adresse* est

Code postal*

Ville

Tél. fixe

0

Tél. portable

0

Fax 0

E-mail

@

représenté par* (le signataire)

M.

Mme

agissant en qualité de*

dûment habilité(e) aux présentes, ci-après dénommé(e) « Tiers Payant », d'une part,

ET au nom et pour le compte d'Île-de-France Mobilités, **Comutitres S.A.S**, immatriculée sous le n°919451823, dont le siège est à Paris 9^e, 21 boulevard Haussmann, représentée par Mme Caroline Pauwels, agissant en qualité de Présidente, ci-après dénommée « Comutitres S.A.S », d'autre part.

Gestion du dossier

Le dossier est suivi par

M.

Mme

qui sera destinataire des factures, courriers et passes.

Envoi des passes Navigo imagine R

À l'adresse du Tiers Payant

À l'adresse du client

ATTENTION À défaut de choix, les titres de transport seront envoyés à l'adresse des clients.

Modalités de prise en charge par le Tiers Payant cf. article 4 des CGVU

CHOIX 1

Prise en charge à 100%.

Montant total du forfait (dont frais de dossier) + frais liés à la vie du forfait (SAV).

ATTENTION

Ce choix ne pourra pas être modifié en cours d'année.

CHOIX 2

Prise en charge à 100% (hors frais liés à la vie du forfait).

Montant total du forfait (dont frais de dossier) SANS les frais liés à la vie du forfait (SAV) qui restent à la charge du client

CHOIX 3

Prise en charge d'un montant fixe pour tous les clients: 374,40€ max (le titulaire doit payer 8€ de frais de dossier).

Montant partiel fixe de _____ € pour tous les clients, le complément et les frais liés à la vie du forfait (SAV) restent à la charge du client.

CHOIX 4

Prise en charge d'un montant fixe personnalisé par client: 374,40€ max (le titulaire doit payer 8€ de frais de dossier).

Montant partiel (en€) variable selon les clients. le complément et les frais liés à la vie du forfait (SAV) restent à la charge du client.

Le montant financé est à indiquer en chiffres sur le formulaire de chaque client

ATTENTION Pour les renouvellements de contrat, si vous n'indiquez pas le choix de financement, l'Agence imagine R reprendra le choix de financement de l'année précédente.

Facturation et paiement cf. article 8 des CGVU / Choisir un des deux modes de paiement et un des deux modes de facturation :

MODE DE PAIEMENT

Par chèque, virement bancaire ou mandat administratif

Par prélèvements automatiques⁽¹⁾

(Renvoyer également le mandat SEPA ci-joint)

MODE DE FACTURATION / Vous pouvez décider de l'échéancier applicable au règlement de chaque forfait subventionné (et si choix 1 : les actes SAV sont facturés au comptant sur leur mois de réalisation)

Au comptant : chaque mois, une facture est émise sur la base des contrats commerciaux activés durant le mois (leur montant annuel, plafonné selon type de prise en charge choisi ci-dessus) et des opérations de SAV réalisées dans le mois.

En plusieurs mensualités⁽²⁾ : chaque mois, une facture est émise sur la base du montant mensualisé des contrats commerciaux actifs durant ce mois (plafonné selon type de prise en charge choisi ci-dessus) et de l'intégralité des opérations de SAV réalisées dans le mois. 9 mensualités par contrat commercial, payables à partir du 1^{er} mois de validité, la première mensualité comportant en plus l'intégralité des frais de dossiers.

ATTENTION Pour les renouvellements de contrat, si vous n'indiquez pas le mode de paiement, l'Agence imagine R reprendra le mode de paiement de l'année précédente et appliquera la facturation au comptant.

Fréquence de facturation : mensuelle (une facture sera émise chaque mois, sauf en cas de facture nulle). Demande de mise à disposition via Chorus : nous contacter.

⁽¹⁾ Un RIB comportant les mentions BIC - IBAN au nom du Tiers Payant, accompagné du Mandat de prélèvement SEPA joint au contrat, est obligatoire pour la constitution du dossier.

⁽²⁾ En cas de souscription tardive (activation effective après la date de début de validité), les mensualités des mois échus seront ajoutées au premier prélèvement. Détails : voir CGVU sur les formulaires des contrats clients.

Date, lieu et signature

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés et déclare souscrire entièrement au contenu des Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation applicables au Contrat Tiers Payant imagine R figurant au verso.

Pour le Tiers Payant

À

Le

/ / 20

Votre contrat est à envoyer, accompagné du RIB et du mandat

Accusé de réception en préfecture

077-200072348-20240703-2024-121-DE

Date de réception préfecture : 03/07/2024

l'Agence imagine R à :

financement@imagine-r.com.

Une notification vous parviendra par e-mail dès validation de votre contrat.

